



Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

CONSEIL DU PERSONNEL DU 2 OCTOBRE 1980

1. Le Conseil du Personnel a adopté les lignes directives de la communication orale au Comité Consultatif Permanent du 14 octobre 1980 concernant son rôle et son efficacité (le texte fera partie du compte rendu de cette réunion et sera disponible auprès de votre délégué).
2. A la suite de différentes communications, L'Association du Personnel, depuis un certain temps, suit de très près le recrutement des pompiers du CERN.

Le Conseil a mandaté :

MM. H. BERSINGER
F. FRANCIA
F. LEMEILLEUR
M. PETIOT

pour vérifier les rumeurs qui circulent.

STAFF ASSOCIATION COUNCIL MEETING OF 2nd OCTOBER 1980

1. The Council adopted the proposed guide-lines for the future role of the Standing Advisory Committee, to be orally presented at the next meeting on the 14th October.
The presentation will be minuted, and copies will be available from council delegates.
2. Following certain information received, the Staff Association, for some time upon, is following the recruitment of firemen at CERN. The Council nominated the following persons to follow up the rumours which are circulating :

MM. H. BERSINGER
F. FRANCIA
F. LEMEILLEUR
M. PETIOT

CLUBS

SKI CLUB

Sorties Pédestres

Dimanche 12 octobre 1980

L'Aiguillette : responsable F. STREUN

Rendez-vous à 7h30 - Parking Migros - Cité Satellite - MEYRIN ou à 9h00 Gare des Houches
Montée environ 3h. - Marche facile.

Dimanche 19 octobre 1980

La Pointe Percée : responsable R. GAPIHAN

BOURSE DE SKI

Elle aura lieu le mercredi 22 octobre (pour le matériel enfant) et le jeudi 23 octobre (pour le matériel adulte) dans le Hall du Bâtiment Principal à partir de 17h30.

CLUB HIPPIQUE

COURS DE DEBUTANTS A SEGNY

Les futurs cavaliers intéressés par un cours de débutants peuvent contacter le plus rapidement possible Michèle JOUHET/EP 3449.

Le forfait de 5 heures vous est proposé pour SF 80.- cotisation et assurance comprises jusqu'au 31.12.1980.

Les horaires disponibles pour adultes sont :

- . mardi de 19 à 20h
- . samedi de 8 à 9h et de 16 à 17h

Manège de Segny. La direction du manège est à nouveau assurée par Mr. Louis ALLIOD depuis le 1er octobre 1980.

Les cours en français sont donnés par A. CORDEZ, en anglais par M. BRICH et le Poney Club en français et en anglais par M. KOPPANYI.